

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 90 (1976)

Heft: 3-4

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

⁶² Departementsarchiv Strassburg, Serie G 3591, 3 (599).

⁶³ «Armorial des Communes du Bas-Rhin», 6. Band, Strassburg 1962: Additions et Rectifications.

⁶⁴ SCHRAMM, P. E.: «Herrschaftszeichen und Staatssymbole», Stuttgart 1954-56, S. 102.

⁶⁵ Schreiben des Stadtarchivars von Hagenau, Abbé M. Burg, vom 13. Dezember 1972 und 22. Dezember 1972.

⁶⁶ Kaffee Hag-Sammlung «Die Wappen der Schweiz», 8. Heft, Feldmeilen 1955, Nr. 377.

⁶⁷ Departementsarchiv Strassburg, Serie G 1211,5 (B 856).

⁶⁸ DE BARTHÉLEMY, A.: «Armorial de la Généralité d'Alsace», Paris 1861, S. 3, Nr. 24.

⁶⁹ «Armorial des Communes du Bas-Rhin», 2. Band, Strassburg 1950, Tafel 19, Nr. 79.

⁷⁰ SCHÖNHaupt, L.: «Wappenbuch der Gemeinden des Elsass», Strassburg 1900, Tafel 61, S. 86: in Blau eine goldene Kapelle.

⁷¹ MATTERN, G.: «A Contribution to the History of the Colours of Alsace and her Cities.» In: Flag Bulletin, 11. Band, Nr. 3; Winchester 1972, S. 307 ff. («Karl Fachinger Festschrift»).

⁷² LOSSNITZER und GFRÖRER: «Siegel der Städte und Gemeinden des Landkreises Mergentheim», Mergentheim 1966, S. 10 ff.

⁷³ GROB, G.: «Das Personal des Reichskammergerichts in Speyer.» In: Pfälzische Familien- und Wappenkunde; 22. Band, Kaiserslautern 1955-57, S. 155 (freundliche Mitteilung von Dr. J. Arndt, Berlin).

⁷⁴ SEYLER, G. A.: «Geschichte der Heraldik», Neudruck: Neustadt a. d. Aisch, 1970, S. 365.

⁷⁵ SCHONHUTH, O.: «Chronik der vormaligen Deutschordens-Stadt Mergentheim», Mergentheim 1857, S. 178 ff.

⁷⁶ Staatsarchiv Ludwigsburg: Akte Deutschordensamt Neuhaus, Büschel 125 des Bestandes B 254.

GÖNNER, E.: «Siegel und Wappen württembergischer und hohenzollerischer Dorfgemeinden vor 1806.» In: Veröffentlichungen der Kommission für geschichtliche Landeskunde in Baden-Württemberg, Reihe B, 21. Band, Stuttgart 1962, S. 302.

⁷⁷ Schreiben des Bürgermeisters von Bad Mergentheim, Dr. Mauch, vom 4. Oktober 1972.

⁷⁸ BRUCKNER, A. und B.: «Schweizer Fahnenbuch», St. Gallen 1942, S. 151.

⁷⁹ STOLZ, O.: «Wehrverfassung und Schützenwesen in Tirol», Innsbruck 1960, S. 48 ff.

⁸⁰ STADLER, K.: «Die Wappen der oberfränkischen Landkreise und Gemeinden», Kulmbach 1963, S. 25 ff.

LIEMANN, H.: «Das geschichtliche Bauernrecht nach den fränkischen Weistümern.» In: Zeitschrift für bayrische Landesgeschichte, 10. Band, München 1937, S. 385.

⁸¹ ZIER, H. G.: «Wappenbuch des Landkreises Tauberbischofsheim», Stuttgart 1967, S. 212 ff.

DINKLAGE, K.: «Fränkische Bauernweistümer.» In: Veröffentlichungen der Gesellschaft für Fränkische Geschichte: X. Reihe: Quellen zur Rechts- und Wirtschaftsgeschichte Frankens, 4. Band, S. 63-64, Würzburg 1954.

⁸² KRAFT, W.: «Deutsches Rechtsleben im Spiegel mittelalterlicher fränkischer Bauernweistümer.» In: Blätter für Schulpraxis und Erziehungswissenschaft, Nürnberg 1937, S. 44 ff.

⁸³ KRAFT, W.: «Ein altes Bauernweistum von 1459 (1475) aus Alesheim.» In: Weissenburger Heimatblätter, Weissenburg 1935.

⁸⁴ ZIER, H. G.: «Wappenbuch des Landkreises Tauberbischofsheim», Stuttgart 1967, S. 201 ff.

Schreiben des Heimatmuseums von Tauberbischofsheim, Dr. O. H. Crestin, vom 10. Januar 1973.

⁸⁵ Schreiben des Bürgermeisters von Gochsheim, Schöner, vom 18. September 1972.

Miscellanea

Le sceau de Nicolas d'Ecaussines

Au record d'une sentence de 1296 relative à la justice de Saint-Hylaire est appendu un sceau rond de 41 mm de diamètre qui, bien que recensé au siècle dernier¹, ne semble pas avoir jusqu'à maintenant retenu des spécialistes l'attention qu'il mérite². Il s'agit du sceau de Nicolas d'Ecaussines, bailli de Hainaut (fig. 1).

Au milieu du champ du sceau, un homme d'armes se tient debout. Sa cote de mailles, dont on ne voit que les chausses, les brassards et la gorgière de mailles entrelacées, est couvert d'un surcot de tissu uni, sans manches, sur lequel est passée une ceinture portée sous la taille et retenant l'épée placée dans son fourreau. Sur chaque épaule une ailette est

destinée à dévier du cou les armes d'hast. Le chevalier a posé sa main gauche sur son écu chargé de trois lions au lambel. De la main droite, il s'appuie sur une lance dont le fer,



Fig. 1. Nicolas d'Ecaussines, 1296.

en forme de losange élançé, se voit dans la couronne où est inscrite la légende du sceau : + S'NICHOLAI : DOMINI : DE : SCASMES : MILITIS.

La tête du chevalier est protégée par un heaume vu de face au timbre légèrement rétréci dont on distingue les vues et les ventails et qui est sommé d'un cimier en éventail.

Outre l'élégance de la composition – le déhanchement de la silhouette est en effet tout à fait remarquable pour l'époque – on notera la longueur du surcot identique à celle de la cotte d'armes de nombreuses figures funéraires de l'extrême fin du XIII^e siècle. A la droite du personnage apparaît son cheval dont seules les jambes et la tête couverte d'une housse sont visibles.

On ne manquera pas de rapprocher ce sceau de celui d'un type très voisin, utilisé près de deux siècles plus tard dans la même région par Jean de Ligne reproduit dans les manuels classiques³.

J. B. V.

¹ DEMAY, Germain : *Inventaire des sceaux de la Flandre*, Paris, 1973, in-4^o, N^o 5012.

² Ce sceau doit être présenté à l'occasion de l'exposition organisée dans le cadre de l'année romane sur le thème de la guerre au Moyen Age qui s'est tenue à Pons, en Charente-Maritime (France) de juillet à septembre derniers. Une notice lui a été consacrée dans l'important catalogue de l'exposition intitulé *La guerre au Moyen Age*, Paris (Berger-Levrault), 1976, in-8, notice N^o 155 dans le chapitre consacré au décor héraldique.

³ DEMAY, Germain : *Le costume au Moyen Age d'après les sceaux. Nouvelle édition avec une étude d'introduction, de nouveaux compléments illustrés et une table onomastique par Jean-Bernard de Vaivre*. Roanne (Horvath), 1976, in-4, p. 6 et 242.

Un fer à gaufres du XV^e siècle

Le Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel possède un beau fer à gaufres de la fin du Moyen Age qui nous a paru digne d'être publié.

L'ustensile est formé de deux plaques de fer circulaires (16 cm de diamètre) articulées par une solide mâchoire. Deux écus entourés d'une légende sont gravés sur les surfaces qui s'opposent et sont destinées à écraser et cuire la pâte. Rappelons que l'image représentée sur le fer est le négatif de celle qui sera imprimée sur la gaufre.

La première plaque (fig. 1) est aux armes du chevalier Humbert de Glannaz, cité de 1444 à 1476, mort avant 1480, fils de Jacques et d'Anne d'Estavayer (elle-même, fille de



Fig. 1. Humbert de Glannaz, seigneur de Cugy.

Gérard, seigneur de Cugy). Châtelain d'Estavayer, de 1444 à 1450, il est seigneur de Cugy du fait de son héritage maternel après 1452, de Ropraz, coseigneur de La Molière. La famille vaudoise de Glannaz, originaire de Moudon, a écartelé, parti ou coupé ses armes de celles de Cugy (Fribourg) dès qu'elle a été en possession de cette seigneurie, ancien fief des Estavayer. De Glannaz (ancien) : *de gueules à la clef d'argent en pal*. Cugy : *palé d'or et de gueules de six pièces, à la fasce brochante d'argent chargée de trois roses de gueules* (qui est Estavayer).

Sur la seconde plaque (fig. 2), un ange tient un écu parti, au 1, de Genève (d'or à la



Fig. 2. Jane de Genève, femme d'Humbert de Glannaz (photos Jean-M. Breguet, Neuchâtel).

croix évidée d'azur — que d'aucuns blasonnent : *d'or à quatre points équipollés d'azur*); et, au 2, coupé de Cugy et de Glannaz. Il s'agit du blason de la femme d'Humbert de Glannaz, Jane de Genève, fille de Guillaume de Genève-Lullin, bailli de Vaud (époux en 1423 de Marguerite de Menthon), appartenant à une branche illégitime de l'illustre maison des comtes de Genevois. Cette alliance contractée en 1460 et la mort d'Humbert avant 1480 permettent d'affirmer que ce gaufrier a été exécuté entre 1460 et 1480.

La légende, composée d'initiales et de roses, nous est inintelligible. Nous n'avons pas réussi, non plus, à identifier la marque de l'artisan auteur des gravures. C'est à la science de M. Hubert de Vevey, de Fribourg, que nous devons l'identification des propriétaires de ce remarquable fer à gaufres.

Olivier Clottu.

Une grue bicéphale

La ferme des Petites Crosettes près de La Chaux-de-Fonds, la plus remarquable du Jura neuchâtelois, a été construite de 1614 à 1637 par Abraham Brandt dit Grieurin. Sa façade porte à côté de ses fenêtres à accolades, encadrées de montants à motifs sculptés et surmontées d'un haut fronton, un écu décoré maladroitement d'un volatile bicéphale essorant (fig. 1). Cet oiseau ne possède guère les caractères qui sont propres à l'aigle. Ni les ailes, ni les pattes, ni la queue surtout ne rappellent ce rapace. Il s'agit, sans doute possible, d'une grue dont le nom rappelle d'ailleurs celui du propriétaire de l'édifice.



Fig. 1. Armoiries Brandt dit Grieurin, 1614.

La famille Brandt, nombreuse dans les Montagnes neuchâteloises, est citée dès le XV^e siècle. Une de ses branches porte le surnom de Grieurin dérivant vraisemblablement de l'office de « gruyer », nom donné dans le pays au forestier. Ces armes à la grue sont donc parlantes. Peut-être est-ce le goût de la symétrie qui a poussé le sculpteur anonyme à doter de deux têtes cette grue dont il n'avait probablement jamais rencontré l'original.

Olivier Clottu.

Un intermédiaire suisse des officines héraldiques milanaises

Très actives au XVIII^e siècle, les officines héraldiques milanaises (Bonacina, Bianchi)¹ ont créé de multiples armoiries pour des familles de notre pays², mais nous ne savons rien de la façon dont on se procurait ces blasons, du prix qu'ils coûtaient, de la façon dont ils étaient composés. Le document suivant est intéressant à ce sujet.

Dans le « brouillard de lettres » de Jean François Gamaliel de Crousaz, châtelain de Corsier³ se trouve le texte suivant :

Corsier ce 2^e may 1752

A M. Grobéty commis au Bureau des Postes de Berne

Monsieur,

Je me suis bien attendu que les armes que vous avés pris la peine de me faire venir de Milan ne seroient point conformes à celles que ma famille a toujours porté ; — et que je n'ay nulle envie de changer vû que je suis persuadé que celles de Milan sont un ouvrage de pure fantaisie qui se fabrique à chaque réquisition des curieux. Je n'en suis pas moins sensible, Monsieur, à l'empressement obligeant avec lequel vous avés eu la complaisance de vous prêter à satisfaire ma curiosité et je viens vous en faire mes sincères remerciements en vous offrant à mon tour ce qui peut dépendre de moi pour vôtre service vous priant d'être persuadé que je saisirai avec bien du plaisir les occasions de vous être utile et celles de vous marquer le parfait dévouement, avec lequel j'ai l'honneur d'être ...

P. S. cy inclus vous trouverez les 13 batz que vs avés déboursés, si je dois quelque-chose... (4 mots illisibles).

Grobéty était donc l'intermédiaire auquel le châtelain de Crousaz avait demandé de lui procurer des armoiries, par curiosité, comme

il le dit, car il en avait d'autres dont il faisait usage⁴ et puisqu'il n'a pas songé à adopter celles fournies par son correspondant.

Nous ne possédons malheureusement aucun autre document: le « brouillard » ne contient pas d'autre lettre ni aucun croquis ou description des armes imaginées par l'officine milanaise.

Quant à Grobéty, commis au bureau des postes de Berne, sa trace n'a pu être retrouvée⁵.

Le prix enfin payé par le châtelain est très modeste et ne représente probablement que des frais postaux.

En publiant ce document, nous désirons seulement attirer l'attention des lecteurs de notre revue sur le problème à peu près inconnu de la façon dont chez nous on se procurait des armoiries. Nous serions heureux si le

document que nous publions pouvait susciter d'autres recherches sur ce sujet.

Michel Jéquier.

¹ CAMBIN, G.: *Le « Officine milanesi » dal 1715 ad oggi, Dai Bonacina ai Vallardi*, in AHS. 1970, p. 15-20.

² On en trouvera de nombreux exemples en feuilletant les divers armoriaux cantonaux récents.

³ Jean François Gamaliel de Crousaz (1715-1766), châtelain de Corsier, ép. 1744 Françoise Louise de Montet (voir AHS. 1953, p. 17). Son « brouillard de lettres » se trouve dans les archives de la famille de Montet.

⁴ Voir son portrait, la pierre sculptée et la catelle de poêle à ses armes (cf. note 3).

⁵ Nous remercions le Dr Paul Bloesch d'avoir bien voulu rechercher s'il existe une mention de Grobéty aux Archives cantonales bernoises. Cette recherche a été négative, mais un dépouillement complet des archives postales v. Fischer n'a pu être fait.

Bibliographie

AMSCHWAND, Rupert: *Siegel und Wappen des Klosters Muri-Gries*, Beilage zum Jahresber. d. Kollegium Sarnen, L. Eberli, Sarnen, 1973. 48 Seiten mit Abbildungen.

Die reichbebilderte Studie trägt als Titelblatt die reizende, kolorierte Vignette aus dem Professrituale des Klosters vom Jahre 1618 von der Hand des Murenser Conventualen Johann Kaspar Winterlin. In drei Abschnitten wird die Heraldik des Klosters Muri im Kanton Aargau bis 1841 und seit 1845 des ehemaligen Augustinerstiftes Gries und der jetzigen Abtei Muri-Gries behandelt. Im Anhang erfolgt eine Beschreibung und Erklärung des Wappens des Kollegiums Sarnen.

1. *Siegel und Wappen des Klosters Muri* bis zur Säkularisation 1841. Einleitend zur Behandlung der Klostersiegel unterscheidet der Verfasser zwischen dem Siegel als primärem Gegenstand des Rechts und dem Wappen als demjenigen der Kulturgeschichte. Er schildert den Werdegang des Sigillums vom Bild-, Porträt- und Bild-Wappensiegel zum eigentlichen Wappensiegel. Anschliessend folgt die Entwicklung des Abt- und Kapitel- oder Konventsiegels, ausgehend vom ältesten Bild-Rundsiegel des 13. Jahrhunderts über das Spitzovalsiegel des 14. Jahrhunderts bis zum Wappensiegel. Seit dem 15. Jahrhundert erscheint im Siegel nun das Familienwappen des jeweiligen Abtes, das im 16. Jahrhundert mit dem Klosterwappen gepaart wird, um seit 1605 als reines Wappensiegel geführt zu werden. Der Schild wird nun mit

den abbatialen Insignien (Mitra und Stab) timbriert. In der Renaissance erscheinen dann die repräsentativen Wappensiegel, die sogenannten Pontifikalsiegel. Besondere Erwähnung finden die Sekretsiegel der Äbte.

Da nach der benediktinischen Ordensregel wichtige Verträge vom Abt und dem Kapitel genehmigt und besiegelt werden müssen, entstand nun noch das Kapitel- oder Konventsiegel. Das älteste von Muri, datiert 1312, zeigt den Klosterpatron St. Martin zu Pferd.

Besonders ausführlich erfolgt nun die Behandlung des Abteiwappens (sog. Mauerwappen) und — für Muri ein heraldischer Sonderfall — der beiden Konventwappen. Neben ausführlicher Beschreibung über Deutung, erstes Erscheinen und heraldische Anwendung des redenden Klosterwappens (Paarung, Schildteilung und -spaltung, Vierung) wird auch noch auf die Übernahme dieses Mauerwappens durch das alte Amt Muri, die Gemeinde und zeitweise sogar durch das Pfarramt Muri hingewiesen, meist in Verbindung mit dem Wappenschild des Freiamtes. Leit- und Wappensprüche des Klosters werden erwähnt.

Dem heraldischen Sonderfall zweier Konventwappen ist ein besonders eingehender Abschnitt gewidmet. Herkunft und Gebrauch sowohl des älteren (sog. Schlangenwappens seit 1480), sowie auch des jüngeren Konventwappens (sog. Schönewerderswappens seit 1604) werden erläutert. Die beiden Konventwappen fanden häufige Anwendung allein, oder gleichsam mit dem Klosterwappen als